



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 28 juin 2012 - N° 101/D030

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 et 2016

Type d'opportunité : réédition d'enquête déjà réalisée

Périodicité : environ tous les trois ans

Demandeur : Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

Au cours de sa réunion du 16 mai 2012, la Commission Entreprises et stratégies de marché a examiné le projet de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA).

Entre deux recensements de l'agriculture, deux ou trois enquêtes sur la structure des exploitations agricoles sont organisées. Trois enquêtes ont été réalisées en 2003, 2005 et 2007. L'enquête de 2013 sera la première après le recensement agricole de 2010. Une autre est prévue en 2016.

Les enquêtes sont réalisées conformément aux règlements communautaires 1166/2008 du 19 novembre 2008 et 1200/2009 du 30 novembre 2009. Outre la direction générale de l'agriculture de la commission européenne et EUROSTAT tous les acteurs du monde agricole sont demandeurs et utilisateurs des données produites.

Les objectifs de l'enquête sont le suivi de la démographie des exploitations agricoles et de leurs capacités de production. L'enquête doit permettre de mesurer les effets structurels des politiques agricoles menées ou en préparation.

Les principaux thèmes abordés sont :

- main-d'œuvre familiale et non familiale, permanente et saisonnière, recours à la prestation de service,
- superficies mises en culture pendant les campagnes agricoles 2012-2013 et 2015-2016, superficies cultivées sous label bio, superficies irriguées et/ou drainées,
- cheptels et capacités d'accueil aux 1^{er} novembre 2013 et 2016,
- statut juridique, mode de faire-valoir des terres, labels de qualité,
- activités de diversification, principaux modes de commercialisation.

L'unité enquêtée est l'exploitation agricole définie lors du recensement de l'agriculture 2010. Le champ est défini par les codes NAF Rév.2 : 01.11Z à 01.50Z. Toutes les tailles d'exploitation sont représentées ainsi que les exploitations gérant des pâturages collectifs. L'échantillon représente entre 50 et 60 000 exploitations agricoles sur les 516 000 recensées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'enquête couvre la France entière. Une étude particulière devra être menée pour y intégrer Mayotte qui n'avait pas participé au recensement de l'agriculture 2010. Des questions régionales pourront être introduites dans le questionnaire national. Leur nombre sera limité à cinq par région.

La base de sondage est constituée par le recensement de l'agriculture 2010. Par ailleurs, des données administratives sont utilisées, issues :

- des déclarations annuelles de surfaces (pour pré-remplir les questionnaires),
- de la base nationale d'identification des bovins et de la base des aides au développement rural (en remplacement des questions correspondantes).

La collecte réalisée par des enquêteurs, en face-à-face, en mode CAPI, se déroule d'octobre 2013 à avril 2014 et d'octobre 2016 à avril 2017. Le temps de réponse sera limité à 1h30 pour les exploitations de polyculture élevage. Le temps de réponse moyen est de 40 minutes.

Un comité des utilisateurs se réunit au début de la phase préparatoire afin de recenser les besoins nationaux à ajouter aux questions communautaires. Un comité de pilotage interne au SSP se réunit en tant que de besoin.

Les résultats au niveau France et régions paraîtront en septembre 2014 et 2017, sous la forme d'un 4 pages « Agreste primeur ». En décembre 2014 et 2017, des données détaillées seront mises en lignes sur le site Agreste du SSP et les données par département seront fournies à Eurostat et aux services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE).

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour une durée maximale de 5 ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.